

Données d'entrée – Modèle pour familles d'accueil

Salaire horaire du travailleur de soutien de première ligne

19,00 \$

Taux individuel par niveau

Modèle pour les services de cohabitation

Cotisations – RPC et AE

9,18 %

Heures de soutien par semaine

Congés de maladie – 6 jours par année

2,31 %

Frais de soutien – Salaires

Vacances – équivalent de 3 semaines

6,00 %

Frais de soutien – Déplacements, rural

Formation annuelle – 3 jours

1,15 %

Frais de soutien – Déplacements, Nord

Jours fériés – 12 jours

4,62 %

Ajust. pour fréquentation prog. de jour

Vacances (rempl. du personnel) – 2 semaines

4,00 %

Frais de l'organisme :

Soutien du programme

Administration

Taux quotidien – Aide à l'emploi et au revenu

28,60 \$

Total – Indemnité quotidienne

Modificateur des frais de services de jour

10 %

Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées – Dépenses annuelles pour les services de cohabitation

Fréquentation régulière d'un programme de jour – Nombre de jours (0-5)

5

Ajouter : Taux quotidien – Aide à l'emploi et au revenu

Géré par l'organisme

Non

Taux d'indemnité quotidienne nette

Lieu du placement

Région urbaine

Coût annuel pour le Ministère (Services d'intégration communautaires des personnes handicapées et allocation pour le loyer de l'AER)

Revenu annuel du fournisseur de services de cohabitation

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
Honoraires du fournisseur de services de cohabitation	60,45 \$	65,49 \$	75,56 \$	80,60 \$	85,64 \$	90,68 \$	110,83 \$
Heures de soutien par semaine	–	4,00	8,00	12,00	12,00	16,00	16,00
Frais de soutien – Salaires	– \$	13,73 \$	27,46 \$	41,19 \$	41,19 \$	54,92 \$	54,92 \$
Frais de soutien – Déplacements, urbain	– \$	0,85 \$	1,71 \$	2,56 \$	2,56 \$	3,42 \$	3,42 \$
Frais de soutien – Déplacements, rural	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Frais de soutien – Déplacements, Nord	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Ajust. pour fréquentation prog. de jour	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Frais de l'organisme : Soutien du programme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Administration	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total – Indemnité quotidienne	60,45 \$	80,07 \$	104,73 \$	124,35 \$	129,39 \$	149,02 \$	169,17 \$
Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées – Dépenses annuelles pour les services de cohabitation	22 064,25 \$	29 225,55 \$	38 226,45 \$	45 387,75 \$	47 227,35 \$	54 392,30 \$	61 747,05 \$
Ajouter : Taux quotidien – Aide à l'emploi et au revenu	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$
Taux d'indemnité quotidienne nette	89,05 \$	108,67 \$	133,33 \$	152,95 \$	157,99 \$	177,62 \$	197,77 \$
Coût annuel pour le Ministère (Services d'intégration communautaires des personnes handicapées et allocation pour le loyer de l'AER)	32 503,25 \$	39 664,55 \$	48 665,45 \$	55 826,75 \$	57 666,35 \$	64 831,30 \$	72 186,05 \$
Revenu annuel du fournisseur de services de cohabitation	32 503,25 \$	34 342,85 \$	38 018,40 \$	39 858,00 \$	41 697,60 \$	43 537,20 \$	50 891,95 \$

DONNÉES POUR LE MODÈLE

Salaire horaire des travailleurs de première ligne –

19,00 \$

Oui

Avantages sociaux

1,74 \$

Non

Jours fériés (heures supplémentaires en sus)

1,32 \$

Congés (remplacement du personnel)

1,14 \$

Région urbaine

Région rurale

Jours de congé de maladie (remplacement de

0,44 \$

Nord

Formation annuelle (remplacement de personnel)

0,22 \$

0

Congés du personnel de remplacement

0,07 \$

1

Avantages sociaux du personnel de remplacement

0,17 \$

2

Coût par heure de soutien – heures normales

24,09 \$

3

4

5

6,00 \$ par quart

0,43 \$ par km

30 km par quart

105 % Rajustement